Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-D_2026_19-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
17 février 2026

Affichage :
10 mars au 10 mai 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA,

ABSENT EXCUSÉ : Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Nicolas RATY, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Calixte TIENDREBEOGO a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD

SECRETAIRE : Antoine SIMONNEAU

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-019 : FINANCES.CREDITS SCOLAIRES 2026 - SUBVENTIONS AU GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC.

Rapporteur : Mme Sylvie Bernard, adjointe en charge de l'éducation

Vu l'avis de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 16 février 2026,
Vu l'avis de la commission « Petite Enfance, Education » du 5 février 2026,

Dans le cadre de l'attribution des subventions scolaires 2026 à l'école de Pont-Péan, il est précisé que les crédits « fournitures et équipements scolaires » sont calculés au prorata du nombre d'enfants scolarisés :

- Ecole maternelle 105 élèves *(123 en 2025) ; (124 en 2024) ; (140 élèves en 2023)*
- Ecole élémentaire 220 élèves *(225 en 2025) ; (224 en 2024) ; (231 élèves en 2023)*

Le crédit prévu pour l'achat de matériel pédagogique collectif est, quant à lui, calculé au prorata du nombre de classes :
- Ecole maternelle 5 classes
- Ecole élémentaire 9 classes

Il est rappelé que des rencontres régulières ont lieu avec la directrice et les enseignants dans le cadre de la construction du budget scolaire et qu'afin de permettre plus de facilités dans le cadre des dépenses des écoles, il est proposé de fusionner des lignes avec un montant défini par élève (fusion transports et sorties et fusion du matériel collectif...).

Il est proposé d'attribuer les crédits scolaires et subventions aux écoles de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-D_2026_19-DE

ECOLE MATERNELLE

MATERNELLE		REALISE 2024	ANNEE 2025			BP 2026	
Compte	Libellé comptable		BUDGET 2025	Observations 2025	REALISE 2025	BUDGET 2026	Observations 2026
60628	produits pharmaceutiques	26,80 €	80,00 €	produits Pharmaceutiques	97,90 €	80,00 €	produits Pharmaceutiques
60623	Alimentation - Réceptions	160,41 €	6 150 €	Montant de 50€ par enfant avec cumul des lignes: soit 50€x123 enfants 450€ pour les pièces détachées sont intégrées au calcul	149,65 €	5 250,00 €	Montant de 50€ par enfant avec cumul des lignes: soit 50€x105 enfants
60632	Divers petit matériel	298,92 €					
	Pieces détachées Vélos	- €					
	petit materiel d'enseignement collectif	367,89 €					
6064	Fournitures administratives	90,25 €			105,30 €		
6067	Fournitures scolaires	4 858,40 €			6 590,75 €		
6182	Documentation générale et technique	227,79 €	220 €	abonnements	- €	220,00 €	Abonnements
6188	Autres frais divers	3 914,08 €	3 567 €	Fusion des 2 lignes: 29€ par enfants soit 29€x123	3 414,00 €	3 045,00 €	29€ par enfant soit 29€x105
6248	Transports divers	1 062,00 €			659,71 €		
6558	Participation frais de scolarité (chapitre 65)	0,00 €	500,00 €	Réserve participation	425,00 €	1 000,00 €	Réserve participation
657381	Subventions (chapitre 065)	2 000,00 €	2 000 €	Subvention projet Culturel	- €	2 500,00 €	Subvention projet Culturel
657831	Subventions (chapitre 065)	3 500,00 €	0 €	Subvention exceptionnelle cirque en 2024	- €	- €	
TOTAUX		16 506,54 €	12 517,00 €		11 442,31 €	12 095,00 €	
Eleves au 1er septembre		124	123		123	105	
Particpation par eleve		133,12 €	101,76 €		93,03 €	115,19 €	

ECOLE ELEMENTAIRE

ELEMENTAIRE		REALISE 2024	ANNEE 2025			BP 2026	
Compte Crédits scolaires	Libellé comptable		BUDGET 2025	Observations 2025	REALISE 2025	BUDGET 2026	Observations 2026
60628	produits pharmaceutiques	- €	100,00 €	Produits pharmaceutiques	99,60 €	100,00 €	Produits pharmaceutiques
60632	Fournitures de petit équipement	13,34 €	350,00 €	Provision de 3 lampes par an (en remplacement)	132,38 €	350,00 €	Provision de 3 lampes par an (en remplacement) - Forfait par enfants - BCD
		446,78 €	10 350,00 €	Augmentation du budget fournitures scolaires: 46€ par enfant soit: 46€*225 enfants	9 188,58 €	10 320,00 €	Fournitures scolaires: 46€ par enfant A prévoir en petit matériel: pièces détachées vélos et petit matériel collectif d'enseignement soit: 46€*220 enfants
60623	Alimentation						
6064	Fournitures administratives	109,67 €					
		517,27 €					
6067	Fournitures scolaires	7 968,73 €					
6182	Documentation générale et tech	888,50 €	600,00 €	Abonnements revues pédagogiques	334,70 €	600,00 €	Abonnements revues pédagogiques
6188	Autres frais divers	858,00 €	3 825,00 €	225 élèves, soit 17€ par enfant	3 344,00 €	3 740,00 €	220 élèves, soit 17€ par enfant - Distinction sorties piscine et sorties scolaires
6248	Transports divers	3 723,00 €					
6188	entrées piscine	3 701,20 €	6 428,00 €	33 séances à 97,40€*2 créneaux facturés par passage (2 MNS) Augmentation du nombre de séances, du fait de séances dites massées (2 présences par semaine à la piscine)	5 649,20 €	6 428,40 €	33 séances à 97,40€*2 créneaux facturés par passage (2 MNS)
6248	transport piscine	1 871,00 €	2 015,00 €	61€ par transport sur 33 séances	2 243,00 €	2 015,00 €	61€ par transport sur 33 séances
657348	Subventions de Fonctionnement (chapitre 065)	404,00 €	800,00 €	RASED	574,23 €	800,00 €	RASED
657381		2 546,99 €	2 499,75 €	11,11€/enfant	2 500,00 €	2 500,00 €	11,11€/enfant
					1 023,00 €	2 000,00 €	Projet Vélo
		4 000,00 €	2 000,00 €	1 classe en 2025, donc 1 x2 000€ Seul ce budget pourra être utilisé dans le cadre de la classe de mer	2 000,00 €	4 000,00 €	2 classes en 202, donc 2 * 2 000 € Seul ce budget pourra être utilisé dans le cadre de la classe de mer
TOTAUX		27 048,48 €	28 967,75 €		27 088,69 €	32 853,40 €	
Eleves au 1er septembre		224	225		225	220	
Particpation par eleve		120,75 €	128,75 €		120,39 €	149,33 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (21/21 voix), le Conseil Municipal :

APPROUVE les subventions à l'école de Pont-Péan pour l'année 2026,
DIT que les crédits correspondants sont portés au budget primitif 2026,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour copie conforme, en Mairie, le 3 mars 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT-PEAN 35 Ille-et-Vilaine